

PLU de la commune d'ODOS

Le public est informé que lors de la séance du 25 septembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ODOS, par délibération n°4, a institué le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation future du P.L.U d'ODOS par délibération n°5, et qu'il a décidé de soumettre à la procédure de déclaration préalable l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune d'ODOS par délibération n°6.

Ces délibérations, ainsi que le dossier du PLU approuvé sont tenus à la disposition du public :

- Au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées situé au bâtiment téléport 1 sur la zone Pyrène Aéro Pôle à Juillan
- A la Mairie d'ODOS aux jours et heures habituels d'ouverture au public

Il est précisé que le rapport et les conclusions remis par le commissaire enquêteur, M. Jacques LEVERT, et relatifs à l'enquête publique unique portant sur l'élaboration du projet de PLU, de schéma de gestion des eaux pluviales et sur la modification du zonage assainissement de la commune d'ODOS sont toujours consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et sur le site internet de la commune d'ODOS jusqu'au 17/12/2019.